



ECOLE BELGE DE PEDICURIE
ENSEIGNEMENT DE PÉDICURE MÉDICALE

FORMULAIRE D'INSCRIPTION

Début des cours le :

Nom : Prénom :

Adresse : N° : Bte :

Code postal : Commune :

GSM : Tel :

Date de naissance : Profession :

N° de Registre National :

Adresse e-mail :

Dénommé ci-après l'étudiant

Article 1 Les cours de pédicure médicale durent 1 année scolaire.

Article 2 La présente inscription entraîne le paiement d'un minerval, valable pour l'année scolaire visée ci-dessus. Les conditions de paiement de ce minerval sont les suivantes :

- Soit à l'inscription 1.700€ par virement au compte BE14 0682 3052 6183 avec mention du nom et du prénom, ce montant tient compte d'une réduction de 100€ pour paiement comptant ;
- Soit moyennant facilités de paiement, 9 paiements de 200€ par virement au compte BE14 0682 3052 6183 avec mention du nom et du prénom (9x200€ = 1.800€). Le premier paiement est à effectuer lors de l'inscription en qualité d'acompte et le reste au plus tard le cinquième jour ouvrable qui suit le début de chaque mois après début des cours. Le défaut de paiement aux échéances prévues entraîne l'exigibilité complète du solde du minerval.

Ce minerval couvre le droit d'inscription, l'assurance, les photocopies et le syllabus.

Article 3 Les cours ne sont donnés qu'avec le matériel fourni par l'école pour la somme de 650€ avec des flacons supplémentaires de produits.

Article 4 La signature du formulaire d'inscription implique le paiement total du minerval même en cas d'abandon des cours par l'étudiant. A défaut de paiement, l'étudiant ne sera plus admis aux cours jusqu'à la régularisation complète de sa situation envers l'Ecole Belge de Pédicurie. Il en va de même pour être admis à passer les examens théoriques et pratiques. Si après un rappel de paiement, le défaut de paiement perdure, l'école confiera le recouvrement du contentieux à son avocat. Les frais de recouvrement de créance ainsi que les intérêts au taux légal en vigueur résultant du non-paiement du minerval seront à charge de l'étudiant.

Article 5 A ce présent formulaire d'inscription est joint un règlement d'ordre intérieur (version du 23/06/2020) remis à l'étudiant. La signature du présent formulaire d'inscription implique l'acceptation pleine et entière des conditions générales et particulières du règlement d'ordre intérieur.

Article 6 Toutes contestations et tous litiges ayant un rapport avec la présente inscription et des droits et obligations qui en découlent sont de la compétence des tribunaux de Bruxelles.

Fait en deux exemplaires originaux à Bruxelles, le, chaque partie reconnaissant avoir reçu le sien.

Lu et approuvé par l'étudiant

.....

L'étudiant

Rosita Huyck
Directrice